

Règlement de la course

La course nature « Entre plages et chemins creux » est organisée par le club Courir Ensemble Pornichet Côte d'Amour selon les règles sportives de la FFA.

Article 1 - Distances & Horaires de départ

La 14ème édition aura lieu le dimanche 3 juillet 2022. Les circuits ont été mesurés à 30km, 21km et 9km400
Départ port d'échouage 30k : 8h15 ; 21k : 9h ; 9k : 9h15 ; marche dynamique : 9h15

Article 2 - Conditions d'inscription

Les courses sont ouvertes à toutes personnes nées en 2000 et avant pour le 30km ; en 2002 et avant pour le 21km ; en 2004 et avant pour le 9km (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

Lors de leur engagement les participants (excepté pour la marche) devront fournir :

Licenciés FFA: le N° de la licence de l'année en cours (la licence sera présentée au retrait du dossard)

Non licenciés: un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an à la date de la compétition. *La licence triathlon n'est plus acceptée.*

Article 3 - Cout d'inscription

Un droit d'engagement est demandé:

	Jusqu'au 1er juillet 2022		Sur place le 2 juillet 2022(de 10h à 19h)	
	Licencié FFA	Non licencié FFA	Licencié FFA	Non licencié FFA
Course 31km	14€	16€	16€	18€
Course 21km	11€	13€	13€	15€
Course 9km	8€	10€	10€	12€
Marche dynamique	5€	5€	6€	6€

En cas de rétractation avant le 30 juin, les frais d'inscription seront remboursés avec une retenue de 1€ pour frais.

Majoration de 2€ pour les inscriptions sur place le 2 juillet.

Aucune inscription ne sera réalisée le dimanche 3 juillet

Article 4 - Remise des dossards

La remise des dossards se fera

- Le vendredi 1 juillet à la concession Hyundai de St Nazaire de 16h à 19h
- Le samedi 2 juillet de 10h à 19h au port d'échouage
- Le dimanche 3 juillet de 7h à 8h45 au port d'échouage

Article 5 - Sécurité

Des VTT signaleront la tête et la fin des courses par des coureurs du club.

La sécurité est assurée par des commissaires de course,

2 médecins et des secouristes FFSS – 2 postes + 2 à vélo

Lors des courses sont interdits:

Les engins à roues de toute nature, hors ceux de l'organisation, les animaux et le port de bâtons (sauf pour la marche).

Aucun accompagnateur n'est autorisé sur le parcours.

Article 6 : points de contrôle course 30km

2 points de contrôle sont mis en place

- Km14.200 : Tout concurrent passant après 9h55 (soit 1h40 de course) sera dévié sur le parcours des 21km. Il sera déclaré hors course, sa puce retirée.

- km 23.800 : à 11h05 plage des Jaunais

Les concurrents seront invités à suivre le chemin côtier. La puce leur sera retirée. Ils ne seront pas classés.

En cas de refus de leur part et après en avoir informé le poste de commandement, ils seront mis de ce fait hors course et ne seront plus sous la responsabilité de l'Organisation. En cas d'accident qui pourrait intervenir à l'issue de ce refus, la responsabilité de l'association ne pourra en aucun cas être engagée.

Article 7 – Ravitaillements avec gobelets réutilisables

Il y aura 4 zones de ravitaillements sur le circuit des 21km, 5 sur le 30km et 1 sur le 9km et la marche dynamique.

Les concurrents sont invités à déposer les gobelets dans les bacs et les déchets dans les poubelles prévus à cet effet.

Tout manquement entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 8 - Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques (puce) à disposer sur la chaussure.

Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du coureur.

La puce devra être restituée à l'arrivée.

Article 9 - Assurances

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de AIAC Maïf.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 10 - Récompenses pour tous

Un tee-shirt technique sera remis aux participants.

Un tirage au sort de différents lots sera effectué après la course. Il faudra être présent pour pouvoir en bénéficier

Article 11 - Récompenses classements

Suite aux nouvelles catégories créées par la FFA, nous récompensons

9km : 3 premiers et premières du général et au premier des catégories cadet à M9 sauf M0H

21km : 8 premiers et 5 premières de la course et au premier des catégories M1 à M9, premier Ju et Es

30km : 5 premiers et 3 premières de la course et au premier des catégories M1 à M7 et premier Es

Les récompenses ne sont pas cumulables

Article 12 - Challenges

4 challenges sont mis en place, les classements seront établis sur 3 arrivants pour chacune des courses.

La première équipe sera récompensée

- Challenge des Sapeurs-pompiers, inscription individuelle avec mention du SDIS et de la ville
- Challenge des associations sportives de Pornichet, inscription individuelle avec mention du nom de l'association ou inscriptions collectives par l'association
- Challenge des entreprises, inscriptions par l'entreprise
- Challenge des clubs FFA, inscriptions individuelles ou collectives

Article 13 – Marche dynamique

Il est proposé une marche dynamique ouverte à tous, avec ou sans bâton, circuit de 9km. 1 ravitaillement.

Départ à 9h15 à la suite de la course de 9km.

Pas de classement, inscription obligatoire. Récompense à la prise du dossard.

Article 14 - galopade enfants

2 courses de 1km prévues pour les enfants de 6 à 12 ans

Départ à 11h30 au port d'échouage

Les enfants seront retenus durant les 200 premiers mètres.

Pas de classement mais récompense à tous.

Inscription gratuite sur place, signature du tuteur légal.

Article 15 - Mise à disposition des classements

Le classement sera disponible sur le site courses44.fr, sur le site de Klikégo, Breizh chrono et sur le site du club.

Il ne sera pas envoyé de classement individuellement.

Article 16 - Droit à l'image

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à la manifestation sportive et sur lesquelles il pourrait apparaître.

Article 17 - Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

La signature du registre lors du retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement.